

de la Fraternelle des Démineurs de Belgique

SECRETARIAT

30, RUE SAINT-JEAN - TERVUREN

C. C. P. 7537.94 -- Téléphone 57.31.64



REDACTION

AVENUE EMILE ZOLA, 30 - SCHAERBEEK

Tél. : 16.00.73

Douzième année n° 3

Septembre 1958

Notre Assemblée Générale du 15 juin 1958 à Bruxelles 2 (Laeken)

Ainsi que nous vous l'avions signalé dans notre bulletin de mai 1958, notre C.A. avait décidé de tenir notre assemblée générale à Laeken, afin de permettre aux camarades démineurs de profiter au maximum de leur voyage à Bruxelles pour visiter l'Expo 58.

Le local choisi est la salle arrière du café « Les Mille Colonnes » sis rue Emile Wauters à quelques mètres de la Porte Bénélux.

La salle est un local colombophile et des paniers masqués tant bien que mal laissent échapper des roucoulements qui scandent l'allocation de notre Président Fédéral, le Général SEVRIN.

Toutes nos félicitations au camarade BERTRAND qui a pu aménager le tout d'une façon fort plaisante.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Général SEVRIN entouré du Colonel LINDEN, des Majors SAMYN, BONMARIAGE et DAUTEL, des Commandants GEORGE et MERCKX du Capitaine COGNEAU et des camarades LINOTTE, BAENTS et VANCLEVEN.

M. l'Aumonier JACQUEMIN prend place aussi à la table du C. A..

Le Général SEVRIN prend aussitôt la parole pour prononcer son allocation.

Allocution du Général Sevrin

Mesdames, Messieurs, mes chers camarades,

Pour la treizième fois, nous voici réunis à nouveau en Assemblée générale de la Fraternelle pour nous retrouver ensemble, nous souvenir et nous communiquer nos impressions.

En ouvrant cette séance, il convient tout d'abord que nous accordions une pieuse pensée à tous nos chers disparus.

C'est en raison des circonstances particulières que nous n'avons pas fait célébrer un service religieux à leur mémoire.

Croyez bien que c'est tout à fait exceptionnel et soyez convaincus que, dès l'année prochaine, nous

reprendrons fidèlement cette fidèle tradition, tant appréciée de tous nos membres.

Nous n'avons pas manqué de déposer en votre nom à tous, une gerbe de fleurs sur la tombe du plus regretté d'entr'eux, le Major René PORREWIJCK, qui fut si longtemps et si entièrement le chef vénéré dont nous conservons le souvenir le plus vif.

Je propose de vous recueillir un instant à la mémoire de nos chers disparus.

Nous regrettons très vivement l'absence forcée de notre fidèle et puissant ami, M. le Député DE GROOTE, Bourgmestre de Houtulst ainsi que celle

de nos camarades DIEU et SAMYN. Leur état de santé les empêche d'être des nôtres et nous faisons des vœux sincères pour leur prompt et complet rétablissement.

Nous devons aussi excuser le Docteur PRIGNON et le Commandant VANDERYDT retenus pour des motifs personnels.

Nous avons convié nos amis anglais de la « Bomb Disposal Branch » à venir en Belgique en cette occasion. Le Président de cette association nous a informés qu'il leur a été impossible en ce moment de se rendre libres. Nous le regrettons sincèrement et espérons avoir leur visite en une autre circonstance.

Le Colonel POSSCHELLE s'est excusé de ne pouvoir être parmi nous ce jour. J'aurais vivement désiré rendre hommage à votre ancien chef de corps qui, pendant son trop court passage à la tête du SEDEE a laissé le souvenir d'un chef énergique et compréhensif. Il a su conduire ses hommes en maintenant la belle tradition de nos unités de Déminage et nous le remercions d'avoir su ramener parmi elles la sénérité si nécessaire à un travail plein de péril.

Il souhaite la bienvenue à son successeur le Major DAUTEL. Il n'est pas novice dans le métier puisqu'il a été des nôtres dans les unités du Luxembourg à l'époque héroïque du déminage.

Je suis convaincu qu'il a vite retrouvé l'esprit d'alors et qu'il maintiendra notre beau renom en dirigeant les hommes avec son esprit et son cœur.

Cette année, voulant joindre l'utile à l'agréable, votre C. A. a placé notre assemblée générale sous le signe de l'Expo 58.

C'est pour cette raison que nous avons abandonné le projet de nous réunir à Anderlecht comme aussi de l'organiser dans la saine et habituelle tradition.

Nous avons décidé de nous réunir dans un local situé aux portes de l'Exposition, de ne vous retenir que le temps strictement nécessaire pour dire ce que nous avons à vous dire, de vous offrir gracieusement une entrée à l'Exposition où vous pourrez passer la journée dans cette ambiance agréable et hautement instructive.

Nous espérons avoir ainsi rencontré vos désirs en vous permettant un délassement dont vous conserverez longtemps le souvenir.

Les sections du SEDEE ont actuellement pris leur forme que nous espérons définitivement en temps de paix. Le travail continue puisque chaque jour on découvre encore des engins dont certains sont pratiquement devenus plus dangereux par suite de leur long séjour dans la terre ou dans l'eau. Les suretés peuvent avoir disparu, l'oxydation des métaux, la formation des picrates, la disparition de la stabilité des poudres et amorces, tout cela constitue des éléments nouveaux de danger plus

traîtres que pour les engins nouveaux. Heureusement, la longue expérience des gradés et des artificiers, doublée de la vigilance de tous ont eu pour résultat que nous n'avons pas eu, cette année, d'accident à déplorer. J'en félicite chaleureusement tout le personnel et fais des vœux pour que cette situation persiste.

J'en suis d'autant plus satisfait que nous avons vu, lors du dernier accident du Limbourg, que l'on a voulu faire endosser à certains de nos gradés de très graves responsabilités.

Lorsque nous nous trouvons devant le gros travail, lorsqu'il fallait nettoyer le territoire à une allure ultra-rapide, il n'est jamais venu à l'idée de personne de faire des enquêtes extraordinaires et tendentieuses.

Fort heureusement et en toute justice, tout cela s'est terminé par un acquittement devant le Conseil de Guerre.

Mais nous en tirons la conclusion que, plus que jamais, vous devez redoubler d'attention.

Camarades, encore en service, ne l'oubliez jamais.

Nous avons constaté, cette année, avec une très vive satisfaction, une réelle amélioration dans le domaine des études de nos orphelins.

Crâce à nos appels réitérés, les veuves et tuteurs de nos orphelins ont finalement agi et fait la demande en vue d'obtenir les allocations d'études. Le service est actuellement bien organisé et ceux qui y ont droit obtiennent rapidement satisfaction.

Mais si tous les orphelins ont droit aux frais d'études (minerval par ex.) l'octroi des allocations est subordonné aux ressources de la famille.

Si ces ressources dépassent le plafond fixé pour le genre d'études faites, l'allocation n'est pas due.

Et voici un exemple :

Le Gouvernement a estimé qu'une somme de 75.000 frs est nécessaire à une famille dont un enfant fait des études du degré moyen.

On dresse les ressources de cette famille (pension, allocations familiales, rentes salaires y compris celui des enfants qui travaillent). Si ces ressources dépassent le plafond fixé, l'allocation pour études n'est pas due.

Supposons que ces ressources soient de 36.000 f., pension de veuve de guerre, 24.000 f., pension de survie, 13.000 f. d'allocations familiales, soit en tout 73.000 f. La veuve a encore droit à 2.000 f. Mais si elle a un enfant qui travaille et qui ne gagne que 100 f. par semaine, soit environ 5.000 f., ses ressources dépassent alors le plafond et elle n'a plus droit aux allocations d'études.

Je tiens toutefois à ajouter que la Fraternelle est toujours disposée à examiner avec la plus grande bienveillance les cas particuliers où les ressources s'avéreraient insuffisantes pour y suppléer par ses propres moyens.

L'année passée à pareille époque, nous vous avons dit tout notre espoir de voir octroyer aux démineurs l'avantage de pouvoir compter double pour la pension le temps passé au déminage jusqu'en juin 1949. Nous avons suivi de très près cette importante question. La C.E.S.A.C. a, sur notre proposition, présenté un vœu dans ce sens. Nous avons été en contact avec le Cabinet du Ministre de la Défense Nationale et avec le rapporteur du projet devant les Chambres. Le rapporteur lui-même a déposé un amendement au projet en faveur des démineurs.

Malgré cela nous n'avons pas eu satisfaction.

Peut-on en conclure que l'on estimait que les démineurs ne méritaient pas cet avantage ? Je ne le crois pas, car les démineurs de 1940 (prisonniers à Anvers, Hasselt, Namur, Bruxelles et Westrozebeke) ainsi que ceux ayant travaillé sous les ordres du Major SAMYN et rattachés à la Restauration du Pays ont eu satisfaction.

Pour ceux des sections d'Anvers et du Brabant, le Major SAMYN a déjà fourni les attestations nécessaires en vue de compléter la matricule. Une simple déclaration de prise à l'effectif ne suffit pas, il faut une attestation comportant la formule sacrée que l'intéressé a effectivement déminé.

Notre ancien administrateur LALLEMAND Marcel fait actuellement le nécessaire pour quelques camarades de la section de Liège.

La fraternelle du 3e Génie a également publié un avis dans son bulletin. Il est à espérer que les prisonniers de 1940 appartenant à ce Régiment et ayant été internés à Hasselt obtiennent aussi satisfaction.

Le Général BEAUPAIN qui ne manque jamais aucune occasion de défendre les démineurs à la C.E.S.A.C. ou en d'autres circonstances est encore intervenu récemment en notre faveur.

Je l'en remercie ici publiquement, sa modestie dût-elle en souffrir. (applaudissements.)

Quoiqu'il en soit, pour la généralité nous n'avons pas réussi parce que trop d'amendements ayant plutôt un aspect électoral et démagogique ont été déposés et il a paru plus facile de les repousser en bloc.

Mais nous nous ne tenons pas pour battus et nous ne déposerons pas les armes avant d'avoir obtenu gain de cause.

Nous devons actuellement nous contenter de compter double jusqu'au 30-9-45 comme tous les anciens combattants.

A la fin de la dernière législature, les Chambres ont voté en toute hâte une série de projets :

- cumul d'une pension avec un traitement de l'Etat, Province etc;
- temps comptant double pour la pension d'ancienneté;

- pension de survie aux veuves mariées avec un pensionné;
- chevron de captivité et de combattant.

Malheureusement pour les droits à ce dernier ne comptent que les dix-huit jours et le temps passé aux forces belges en Grande Bretagne.

D'autre part, on a prévu également que la veuve mariée après le fait dommageable aura dorénavant droit à une pension de veuve de guerre, si le mariage a eu lieu endéans les cinq années après l'accident.

Donc un démineur célibataire, blessé au déminage à n'importe quelle date, même encore actuellement, qui se marie après l'accident laissera à sa veuve une pension de veuve de guerre à condition que le décès soit dû au fait dommageable.

Si l'on a déposé le statut des combattants des Forces Belges en Grande Bretagne, le statut du combattant 40-45, bien que sur le métier depuis 1947, est toujours à l'étude.

Ce projet a paru dans « Belgique d'Abord ».

Vous devez aux instances de votre C.A. l'avantage pour les démineurs d'y être considérés comme combattants jusqu'au 15-9-49.

Ce projet a été accepté par tous les groupements d'anciens combattants et par la C.E.S.A.C. et a été soumis au Gouvernement qui, malheureusement n'a pas trouvé le temps de le mettre en discussion.

Il revêt pour nous une importance considérable car si nous obtenons satisfaction, nous aurons un pied dans l'étrier pour obtenir plus facilement le calcul double pour la pension si profitable au démineur entré au service à un âge avancé.

Un nouveau délai pour l'obtention de la carte de combattant 40-45 s'ouvrira bientôt, mais ce délai sera de courte durée.

Il est donc à conseiller que ceux qui ne l'ont pas obtenue préparent dès maintenant leur dossier. Nous recommandons très vivement que ces demandes nous soient adressées directement par les sections locales.

D'autres revendications sont encore en instance concernant notamment les Distinctions honorifiques. Nous nous en occupons, mais, ici encore, l'absence du statut du combattant est une pierre d'achoppement.

Et maintenant, il me reste à vous adresser un vibrant appel.

Faire rentrer les cotisations est toujours une besogne insupportable et difficile. **NE TARDEZ DONC PAS DE VERSER VOTRE COTISATION A NOTRE C.C.P.**

Nous demandons aux dirigeants des sections provinciales de mettre tout en œuvre pour garder nos effectifs existants, car la vie de notre Fraternelle en dépend.

Nous avons laissé la cotisation à un taux abordable pour toutes les bourses et même si un membre se trouve momentanément en difficulté, nous lui enverrons sa carte gratuitement.

Songez aux nombreux avantages que vous procure votre inscription à la Fraternelle pour vous et les vôtres.

Songer notamment à l'indemnité de décès que nous avons créée pour vous; restez donc en règle pour que cette indemnité n'échappe pas à votre veuve. Nous savons par expérience qu'elle est la très bienvenue au moment fatal.

Nous n'oublions pas le respect et la ferveur dus à nos morts. Un de nos bulletins qui paraît maintenant régulièrement chaque trimestre et j'en rends grâce au dévouement de notre cher camarade, le Major BONMARIAGE, QUE JE REMERCIE ET FELICITE DE TOUT CŒUR, vous a fait mention des pèlerinages faits à nos divers Monuments.

Comme chaque année, nous continuerons à rendre à leur mémoire ce pieux hommage parce que nous éprouvons une éternelle reconnaissance à ceux qui sont morts pour que nous vivions en paix comme des frères.

Frères, fraternité, fraternelle. Par essence même notre Fraternelle est un groupement de frères qui se sont connus et estimés dans les champs de mines: ils se sont côtoyés au moment du danger, ils se sont entr'aïdés et secourus.

On les a vus à l'œuvre dans les bons et les pires moments et au cours des durs labeurs.

Bref, on est devenu de vrais amis, de vrais frères d'armes.

Or, on tient beaucoup à un véritable ami et la Fraternelle vous donne l'occasion de continuer à entretenir vos relations, de vous rappeler les bons et les mauvais moments passés ensemble.

Tel est un des meilleurs objets de notre Fraternelle.

Aidez-nous donc pour que cet aspect de notre association ait son plein épanouissement en restant fidèle à votre groupement, la FRATERNELLE DES DEMINEURS DE BELGIQUE.

Vous avez été fiers de votre badge.

Soyez aujourd'hui fiers de votre FRATERNELLE.
(une longue ovation salue la fin de l'allocation du

Général SEVRIN).

Rapport du trésorier

Le secrétaire-trésorier BAENTS fait le bilan de l'activité financière pour l'exercice qui vient de s'écouler.

Ce dernier est adopté sans discussion.

Rapport des commissaires vérificateurs Décharge à donner aux administrateurs

Le rapport des commissaires-vérificateurs et la décharge à donner aux administrateurs sont adoptés à l'unanimité.

Elections Statutaires

Les administrateurs cités ci-après, sortants et rééligibles sont réélus à l'unanimité :

BERTRAND - BONMARIAGE - COGNEAU - DE-HEEGER - GEORGE - PIERREUSE - SAMYN et VANDERRICK, ainsi que les commissaires : ITTERS et MASSET.

FIXATION DE LA COTISATION POUR 1958.

La cotisation pour 1958 reste fixée à 40 frs.

Divers

Le camarade BULAERT de la Sion, Flandre Occidentale se plaint de la modicité de sa pension.

Le secrétaire BAENTS lui signale que le réajustement des pensions est en cours, compte tenu des bonifications d'ancienneté pour présence au déminage et concernant sa situation personnelle, il lui rappelle l'article sur « Les Pensions » paru dans le bulletin de mai 1958.

★

Le camarade VANCLEVEN de la Sion, Flandre Orientale revient à nouveau sur la question de la carte du combattant.

Ainsi que l'a signalé le Général SEVRIN dans son allocution, le nécessaire sera fait en temps utile.

Avant de lever la séance, le Major BONMARIAGE remet, au nom des Démineurs quelques fleurs à notre toujours plus charmante marraine, Mademoiselle SEVRIN, puis communique que des cartes d'entrée pour l'Expo vont être distribuées à tous les membres présents, y compris les épouses et les enfants.

Inutile de dire que cette mesure est particulièrement bien accueillie.

La remise des tickets d'entrée est faite par les camarades GEORGES et BAENTS.

L'assemblée Générale 1958 prend fin vers 11 h. 45.



Notre Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration a tenu régulièrement ses réunions mensuelles sous la Présidence du Général SEVRIN.

Assistaient à ces réunions : les Majors SAMYN et BONMARIAGE; les Commandants MERCKX et GEORGE; le Capitaine COGNEAU; le Docteur PRIGNON; les camarades LINOTTE, BAENS, ITTERS, BERTRAND, VAN CLEVEN et PIERREUSE.

Quantité de questions ont été débattues : les bonifications d'ancienneté; les distinctions honorifiques. la situation de nos veuves et de nos orphelins; les interventions à accorder en faveur de ces derniers; l'assemblée générale de 1958; la St-Nicolas etc.

Enfin, il a été décidé, pour permettre à tous les membres du C. A. d'assister aux réunions de fixer une de celles-ci le 1er dimanche du trimestre à 10 h. 30 au siège social, U.F.A.C. rue de la Régence Bruxelles.

A LA SECTION DE BRABANT.

La section du Brabant continue à tenir ses réunions mensuelles dans son local habituel « Les Brasseurs », petite rue Au Beurre .

La même franche camaraderie ne cesse de régner et le temps s'écoule avec une rapidité effarante.

Aussi sommes-nous convaincus que les déserteurs temporaires auront à cœur de nous rejoindre le dernier mercredi du mois pour venir se retremper dans cette atmosphère de très grande camaraderie qui est la caractéristique de la section du Brabant.

AU COMITE DES DAMES.

Le Comité des Dames de la Section du Brabant a repris son activité.

Son but essentiel : la St. Nicolas 1958 des enfants des camarades de Sion. du Brabant et ex./ Namur.

Tous nos remerciements et nos vœux de très grande réussite à leur Présidente, notre charmante Mairaine, Mademoiselle SEVRIN ainsi qu'à ses collaboratrices Mesdames GEORGE, BONMARIAGE, GUILLAUME, ITTERS, LINDEN, TIELEMANS et VANDENEYNDE.

JOURNEE DU GENIE.

La journée du Génie aura lieu le dimanche 5 octobre à 11 heures. Réunion des Fraternelles avec drapeaux à 10 h. 30 rue Général LARTIGUE.

SECTION DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Le bulletin de mai 1958 faisait allusion à la soirée organisée le 8-2-58 dans la salle des fêtes de l'U.F.A.C. de Gand, dont le compte rendu serait donné dans le prochain bulletin.

Les fraternelles des Démineurs et du Génie ont organisé le 8-2 en la salle de l'U.F.A.C. à Gand, une soirée particulièrement réussie.

Monsieur LEYS, en français et M. VAN CLEVEN en flamand, remercièrent le Général TEMPERMAN et le Colonel TERLIN de leur présence. Après avoir excusé M. le Président DE BACKER ils souhaitèrent la bienvenue à la nombreuse assistance.

Des paroles d'hommage furent prononcées à l'égard des généreux donateurs, qui permettent l'organisation d'une magnifique tombola qui, en même temps alimente la caisse.

Dans le domaine des collectes, Mme HAEMER-LINCK s'avère encore et toujours la championne et mérite par conséquent un éloge spécial. En même temps, M. De MARTELAERE et M. VAN DE VELDE, ainsi que M. WIJKAERT responsable de la tombola sont à féliciter.

Messieurs VAN BALLAER et DESMET directeurs administratifs et le camarade VAN DE VEEGAETE directeur des fêtes ne furent point oubliés.

Ce dernier eut l'occasion de montrer ses talents non seulement en présentant les artistes mais encore comme animateur de toute la soirée.

Le clou de la soirée, la tombola, se déroula à la plus grande satisfaction de tous; 40 % des acquéreurs de billets purent emporter des prix de valeur.

Aussi la soirée se termina-t-elle par un bal particulièrement animé.

Dans l'allégresse générale, on ne remarqua point que le temps avançait... Aussi, le bal se termina-t-il très tard... dans la matinée.



Cérémonie d'Homage au Monument National des Démineurs à Stavelot

Si l'année dernière, la cérémonie d'hommage à notre Monument National à Stavelot avait été particulièrement remarquable, elle se déroulait cette fois **dans une dignité et un éclat exceptionnels.**

C'est en ces termes que l'hebdomadaire de Stavelot « L'Annonce » du 27 juillet relatait la « Journée Nationale des Démineurs ».

Voici ce que disait ce journal.

« Les Stavelotains n'oublient pas ce qu'ils doivent aux démineurs. Par leur action héroïque, les soldats du déminage ont nettoyé notre Ardenne des engins de mort qui l'infestaient; parce qu'ils ont garanti notre sécurité, ils ont droit à toute notre gratitude.

Le Syndicat d'initiative de Stavelot a voulu qu'à l'occasion de la fête Nationale un hommage solennel soit rendu aux Démineurs.

Vers 10 h.15 le Commandant DEMESTRE et ses quatrevingt-quatorze musiciens de l'infanterie coloniale française de Rueil-Malmaison, débarquaient sur la place de la gare.

Précédés de la police locale, qui devait assurer d'une façon impeccable le service d'ordre de la journée, les musiciens français se rendirent au son de marches militaires, à l'Hôtel de Ville de Stavelot, où ils furent accueillis, en présence d'une foule considérable, par les autorités locales, les Officiers du Corps des Démineurs, les anciens combattants et de nombreuses personnalités de la ville.

Parmi ces personnalités militaires et civiles, nous citerons : MM. le Docteur PRIGNON, président de la Fraternelle des Démineurs de Liège, le Major BONMARIAGE, les Commandants VANDERIJDT, GEORGE et DOHET, Mr le Juge P. DAVID; Mad. BEAUVOIX, MM. BLOCKMAN, DUSSART, HUYSMANS et Jos. LALLEMAND conseillers communaux; P. DAISOMONT président du Front Unique des Combattants etc., etc.

Vers 10 h. 45 le cortège officiel quitta l'Hôtel de Ville. Il comprenait la police locale, les drapeaux des sociétés de Stavelot, la musique militaire française, les sous-officiers et soldats du Corps des Démineurs, les anciens combattants et de nombreuses personnalités de la ville.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté à l'Eglise par Mr. l'abbé MOSSAY, doyen de Stavelot, assisté de MM. les abbés DAVID, FOCCROULE, PIRON, MICHA et MARECHAL. M. Raymond MICHA exécuta avec maîtrise une émouvante brabançonne et une vibrante sortie aux orgues.

Les personnalités, toujours précédées du corps de musique français se rendirent alors au Parc. Des fleurs furent déposées au pied du monuments aux morts par MM. P. DAISOMONT, le Commandant DOHET et Jos. BLOCKMAN.

A l'occasion du centenaire du Général JACQUES de DIXMUDE, des fleurs furent également déposées au pied du monument par MM. Paul MONVILLE et le Major BONMARIAGE.

Les assistants gagnèrent alors le Monument National aux Démineurs à l'Allée Verte.

Mr PRIGNON évoqua l'œuvre magnifique des Démineurs dont il célébra le désintéressement et la serviabilité. Les Démineurs ont risqué leur vie pour la Patrie. Les cent noms inscrits sur le monument l'attestent glorieusement.

Le Monument fut fleuri par M. PRIGNON, au nom de la Fraternelle, Jos BLOCKMAN, au nom de la ville, Paul NONVILLE au nom des anciens combattants, Jos. TOMBEUX au nom du syndicat d'initiative.

Après avoir excusé le Général SEVRIN, empêché pour raison de famille, M. PRIGNON remercia la ville de Stavelot pour le soin avec lequel elle garde le Monument National des Démineurs.

Tandis que les Autorités se recueillaient devant le monument, la musique française exécutait avec une perfection véritablement grandiose, le Lamento-Post ainsi que la Brabançonne et la Marseillaise qu'ils accompagnèrent d'impressionnants roulements de tambours.

Une réception offerte par le Président d'honneur du Syndicat d'initiative, le chevalier DAVID, eut lieu à la salle du Chapitre. Trois allocutions y furent prononcées : M. le Président du S. I. au nom de Stavelot, souhaita la bienvenue aux Démineurs, qui ont rendu tant d'éminents services au Pays; M.P. DAISOMONT apporta le salut cordialement fraternel des combattants 14-18 et 40-45 aux Démineurs qui risquèrent leur vie pour la Belgique; le Commandant DOHET remercia le Syndicat d'Initiative d'avoir organisé cette journée vraiment grandiose en l'honneur des Démineurs et exprima ses vœux ardents de prospérité au S. I. et à ses administrateurs.

Ce vin d'honneur s'acheva par une visite de la salle du Chapitre et des caves de l'abbaye, que M. GALLE, délégué du S. I. mit en valeur par un commentaire approprié.

Vers 13 h. 15, les Démineurs et leurs hôtes stavelotains déjeunèrent dans une auberge de Stavelot, « Au vieux Stavelot », dans une atmosphère des plus cordiales.

Le Commandant DOHET congratula une dernière fois les organisateurs de cette magnifique journée et l'on se sépara, enchantés des heures vraiment grandioses qu'on venait de vivre grâce à l'actif Syndicat d'initiative de Stavelot. »

La délégation du SEDEE/Liège comprenait l'adjudant REUL, le sergent DAVID, les caporaux DANS, TAHIR, LONCELLE, MULDER, LARDINOIS, LUTS, WAGENER et le cap.-chauf. VANHAUW.

La section de Liège était représentée par M. le Docteur PRIGNON, le Commandant et Madame DOHET, le Commandant et Madame VANDERIJDT, M. l'architecte et Madame LINOTTE, M. et Madame JORIS, M. et Madame SADIN, M. et Madame VERDIN, M. JENNEKENS, M. HAEGDORENS; la section du Brabant par le Major et Madame BONMARIAGE, le Commandant et la si dynamique secrétaire de la Sion. féminine du Brabant Madame GEORGE; la section de la Flandre Orientale par le sympathique camarade Emile VANCLEVEN et Madame.

S'étaient faits excusés : le Major DAUTEL cdt. le SEDEE. M. et Madame RAINOTTE, le Capitaine et Madame COGNEAU, l'adjudant et Mme CRABBEELS, les caporaux HOUGE, MUNTEN, PETERS, SPITS, VAES, GUILLITIRE et M. NELIS.

Inutile d'ajouter que l'absence de notre Président fédéral, le Général SEVRIN et de notre gracieuse Marraine Mademoiselle SEVRIN fut profondément ressentie et unanimement regrettée.

Que le Commandant DOHET veuille bien trouver ici l'expression de nos cordiales félicitations pour la réalisation parfaite de cette journée et qu'il nous permette d'y associer la charmante Madame DOHET qui l'a si bien secondé par sa grâce souriante.

NECROLOGIE

Nous avons le regret de vous signaler le décès de l'ancien démineur VANDEVELDE Gustaaf de la section de la Flandre Orientale. Le Président DEBACKER accompagné d'une délégation et du drapeau ont conduit leur camarade à sa dernière demeure le 28 mai 1958.

Nous avons appris avec tristesse les décès ci-après;

le père du sergent GOETHALS;

la mère du Commandant DEHEEGER;

le beau-père de l'adjudant VANDEKERKHOVE;

la mère de l'adjudant BERTRAND.

A nos camarades démineurs, ainsi qu'à leurs familles éplorées nous exprimons l'assurance de notre sympathie et de nos condoléances émues.

Camarade Démineur

Le vibrant appel lancé par notre Président Fédéral le Général SEVRIN au sujet du paiement des cotisations si difficile à obtenir, ne t'a-t'il pas profondément ému ?

Si tu ne t'en es pas encore acquitté, fais le aujourd'hui même.

Si tu ne peux t'adresser directement à ta section, verse la modique somme de 40 frs au C.C.P. 7537.94 de la FRATERNELLE DES DEMINEURS DE BELGIQUE, rue St-Jean, 30, Tervuren.

Nous avons déjà obtenu satisfaction sur bien des points, mais il reste encore d'autres questions que nous voulons voir résoudre bientôt.

Pour cela, il est indispensable que NOUS RESTIONS TRES NOMBREUX GROUPES AUTOUR DU CHER DRAPEAU DE NOTRE BELLE FRATERNELLE.

Je sais que tu auras à cœur de répondre à notre appel et nous te disons :

M E R C I

Les Cérémonies du 21 juillet à Blankenberge, La Panne et Gand

De même qu'à Stavelot à notre Monument National, eurent lieu à Blankenberge, à LA Panne et à Gand des cérémonies à la mémoire de nos morts.

A BLANKENBERGE.

Le major SAMYN, accompagné d'une délégation de la Flandre Occidentale et de leur drapeau, fut reçu à l'hôtel de Ville puis se rendit à l'Eglise pour y assister au Te Deum.

A l'issue de la cérémonie religieuse, en présence de M. le Bourgmestre et de M. le Secrétaire Communal, des fleurs furent déposées à notre Monument aux Morts.

A LA PANNE.

Une cérémonie analogue s'y déroulait l'après-midi

Le Major SAMYN, toujours accompagné de la délégation et du drapeau déposait des fleurs en présence de M. le Bourgmestre, de quelques échevins et de M. le Commissaire de Police.

Reconnu parmi les démineurs présents, notre camarade l'adjudant CUVEEL.

A GAND.

La rue des Démineurs voyait une délégation de la Section de la Flandre Orientale, sous la conduite de l'Adjudant DESMET et accompagnée du drapeau, déposer des fleurs au pied de la plaque et du badge ornant la rue des Démineurs.

Ces cérémonies, d'une très grande simplicité furent profondément émouvantes et firent une profonde impression sur tous ceux qui y assistèrent.

Chez nos Démineurs

QUELQUES DISTRACTIONS

Le 15 juin, le jour de notre assemblée générale, quelques démineurs ont attendu, en vain, l'ouverture de la séance au café « de la Colonne » quelque part près de la Place Emile Bockstael.

L'absorption de quelques demis bien tassés, leur ayant fait perdre la notion du temps, ils se sont rendus compte vers 13 heures, qu'ils devaient avoir fait erreur.

« Nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois » m'ont-ils dit.

★

Lors de la Journée Nationale des Démineurs à Stavelot, un de nos camarades les plus sympathique a perdu son épouse - rien que cela. La chose était d'autant plus tragique que l'on se trouvait à l'ancien Abbaye de Stavelot où certaines oubliettes sont particulièrement redoutables.

Après bien des recherches, l'épouse fugitive fut enfin retrouvée. Enivrée par les refrains militaires que jouait la musique française, elle avait suivi les 94 musiciens de l'Infanterie Coloniale.

D'AUTRES RACONTENT...

C'était en Corée, pendant une attaque des Nordistes.

Un G.I. tirait sur les assaillants, sans parvenir à en toucher un seul.

Un gars du service sanitaire qui était à ses côtés, lui dit :

— Tu tires comme un empoté.

Puis saisissant le fusil du maladroit, il descendit coup sur coup quatre types d'en face.

— Voilà comment il faut tirer, grogne-t-il en remettant le flingot à son propriétaire.

— Mais non, mon vieux, garde-le s'écrie l'autre. Tu t'en sers beaucoup mieux que moi.

Et le brancardier hochant la tête :

— Je ne le puis, je suis objecteur de conscience.

★

Lorsque DUBOIS rentra chez lui, son fils Jujules, âgé de cinq ans se précipita dans ses bras en hurlant :

— Papa, y a un fantôme dans la garde-robe.

— Allons, allons... Les fantômes ça n'existe pas.

Et pour rassurer son rejeton, il l'emmena dans sa chambre à coucher, où il trouve Madame DUBOIS qui avait plutôt un drôle d'air.

Il ouvrit la garde-robe... dans laquelle il trouva son copain DUPONT vêtu d'un caleçon et d'une chemise.

Alors DUBOIS se fâcha tout rouge et grogna à l'adresse du « fantôme » :

— Dis, donc, ça t'amuse de faire peur au gosse ?

★

Le patron au Démineur qui sort :

— He ! Vous n'avez pas payé votre bière ?

Le Démineur — Et vous, vous l'avez payée ?

Le patron — Bien sûr que je l'ai payée.

Le Démineur — Alors pourquoi qu'on la paierait deux fois ?

AUX RETARDATAIRES.**La Carte du Combattant 1940-45**

Pour permettre à nos lecteurs de réunir dès maintenant les documents et copies à joindre à leur demande d'octroi de cette carte, nous croyons bien faire d'énumérer ces pièces ci-dessous :

- Copie du brevet de la Médaille Commémorative 40-45 ;

Le cas échéant :

- Copie de la carte de prisonnier de guerre ;
- Copie de l'attestation de résistant armé ou de résistant par la presse clandestine, ou d'agent de renseignement et d'action ou encore de Prisonnier politique ;
- de l'attestation d'invalidité définitive ;
- de l'attestation de chevron de blessure ;
- Déclaration du Ministère des Colonies indiquant le temps passé à la Force publique du Congo Belge.

N. B. : Nous conseillons de réunir ces documents et non de nous les envoyer, il faut attendre que l'on rouvre les délais. On doit y joindre également un **certificat de bonne vie et civisme** de récente date.

Les Bonifications d'ancienneté et de « Temps ».

La loi du 24-4-58 ayant mis au point ces deux questions, c'est à dire : les bonifications d'ancienneté réservées uniquement aux invalide de guerre et se traduisant par une augmentation de traitement et les bonifications « temps » qui concernent tous les combattants et se traduisant par le doublement

du temps visé pour le calcul de la pension d'ancienneté.

Les démineurs peuvent être divisés en 2 catégories :

1) ceux maintenus prisonniers de guerre en Belgique en vue d'enlever les mines placées par les armées alliées (dates extrêmes du 1-6-40 au 11-8-41)

Puisque cette mutation ne figure qu'incomplètement à la matricule, les militaires ayant appartenu aux détachements d'Anvers, Bruxelles, Hasselt, Namur et Westrosebeke (Houthulst) feront œuvre utile, en envoyant à l'office central de la Matricule, une attestation de leur officier indiquant les dates de leur attachement et ces groupements et surtout qu'ils ont pris une part active dans les travaux de déminage.

2) ceux désignés et ayant appartenu au Service d'Enlèvement et Destruction des Engins Explosifs, attaché à la Restauration du Pays (dates extrêmes du 15-8-1941 au 16-9-1944).

Ici encore une déclaration d'un officier est nécessaire pour fournir la preuve qu'ils ont effectivement déminé.

A partir du 3-9-1944, les démineurs suivent la règle générale, puisque ceux qui ont repris du service à la D.N. peuvent compter double pour la pension la période du 2-9-1944 au 30-9-1945, tandis que pour les bonifications d'ancienneté, seule compte la période du 3-9-1944 au 7-5-1945.

Les démineurs qui n'ont pas encore obtenu d'attestation, peuvent s'adresser au secrétariat, qui fera le nécessaire.

Indiquez la période avec dates exactes, unité, date de naissance et identité militaire.

Le secrétaire

